



Visite médicale d'embauche et arrêt maladie

Par **gardoni philippe**, le **14/10/2016** à **09:36**

Bonjour,

j'ai été embauché au mois de mars 2016 avec période d'essai de 2 mois, je n'ai eu de visite médicale ni avant, ni après ma période d'essai, hors fin juillet double tendinopathie épaule gauche et droite des tendons supra épineux et sub scapulaire ainsi qu'une discopathie c5,c6 et c6,c7 épaule gauche.

Je travaille dans une société de façonnage de grès céramique, port de charges lourdes répété, bruit, humidité, vibration.

D'après mes recherches, cette société devrait faire parti des sociétés à risques de pénibilité et surveillance médicale renforcée mais aucuns documents affichés concernant ces derniers ni aucunes actions entreprises.

Avant cela j'étais mis en avant, amélioration de production de 30% constaté par ma direction. Depuis cet arrêt maladie, plus de reconnaissance ni de soutien de cette dernière, voir du mépris, alors que j'ai pris l'initiative de ne pas me mettre en accident du travail pour leurs éviter des problèmes (trop bon, trop c...).

De plus je ne sais si je vais pouvoir reprendre ce travail et j'ai une perte financière d'environ 650 euros mensuel (perte des heures sup et tickets restaurants).

Je suis désespéré et ne sais plus quoi faire.

Pourriez vous me conseiller sur les démarches à suivre.

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **14/10/2016** à **13:41**

Bonjour,

De toute façon, si aucun évènement soudain ne s'est produit sur le lieu de travail, cela ne peut pas être a priori un accident du travail mais éventuellement une maladie professionnelle pour laquelle je vous conseillerais de vous rapprocher du médecin traitant pour qu'il vous aide dans cette démarche...

D'autre part vous pourriez exercer un recours devant le Conseil de Prud'Hommes pour l'absence de visite médicale d'embauche si vous n'en aviez pas passé pour un même poste récemment...

Je vous conseillerais aussi de vous rapprocher d'un défenseur syndical ou d'un avocat spécialiste...

Par **gardoni philippe**, le **14/10/2016** à **14:01**

Merci pour vos réponses, il faut que je prenne rdv.
Cordialement.